

Flash info adhérents n°24

Rouen, le 04.12.2009

CONFIDENTIEL

Document réservé aux adhérents CGT

➤ Comité technique paritaire du 2.12.2009

① déclarations préalables et pv

② suites données aux ctp précédents

POINTS PRESENTES POUR AVIS

③ direction de la formation

④ Direction ASE-PMI

- UAF du Havre
- Rattachement de la Cellule tarification au service « des établissements et services »
- Organigramme du service adoption

⑤ Cellule Documentation générale et sociale

⑥ Direction des finances

⑦ Modification de la fiche de poste d'agents de la cellule contentieux-DIPAPH

➤ Comité technique paritaire du 2.12.2009

Pour rappel, le Comité Technique Paritaire est l'instance statutaire saisie obligatoirement de toutes les questions portant sur l'organisation des services et du travail.

Nous avons quatre élus CGT au CTP sur dix sièges (CGT= 4 ; CFDT= 3 ; SUD= 2 ;FO=1)

① Une déclaration préalable CGT-CFDT-SUD a été faite, portant sur la question de la **montée en puissance des sanctions disciplinaires des agents**, souvent lourdes, et des rappels à l'ordre, ainsi que sur la **dégradation du climat social**.

Sur ces questions la Direction a, en résumé,

- **accepté de transmettre aux syndicats le tableau des sanctions et procédures disciplinaires depuis 2005**, tout en niant la montée en charge **→ à suivre de près**

- justifié la dégradation du climat social par « les transferts de budget mal compensés », la « crise », et les « attaques sans précédents contre les collectivités »... La Collectivité affirme qu'elle est mobilisée pour défendre les services publics territoriaux et les missions face aux attaques gouvernementales...

- annoncé que « malgré la rigueur budgétaire », elle maintiendrait la masse salariale, maintiendrait dans le budget « solidarités » les budgets affectés au paiement des indemnités et allocations aux personnes

- annoncé la réduction du budget affecté aux structures associatives lorsqu'il y a transfert de compétences décidé par l'Etat (accompagnement RMI...)

- **réaffirmé, concernant l'indemnité forfaitaire mensuelle, que la Collectivité compenserait les pertes générées** par le retour aux montants d'avant 1991 (*cf flash info adhérents n°23*), et que cette compensation passerait en délibération du CG le 15.12.2009. Le DGS précise que dès décembre des agents pourront constater sur leur bulletin de salaire une première compensation.

La Direction a invité les agents constatant des anomalies sur leur bulletin de salaire, à se manifester auprès de la DP → à suivre de près

Les adhérents CGT ont tous été destinataires, le 2.12.2009, de la déclaration préalable des élus CGT à ce CTP.

(cf site CGT)

▪ Avant de la lire, les représentants CGT ont précisé que la CGT est convaincue de la gravité des attaques contre les collectivités territoriales. Pour nous, cependant, et **en aucun cas, cela ne peut justifier les attaques de la Collectivité contre le statut, contre les agents, contre les services**. En aucun cas cela ne peut justifier d'affecter les agents **sans bourse à l'emploi**. En aucun cas la « rigueur budgétaire » annoncée ne justifie que des redéploiements, réorganisations, suppressions de postes soient imposés sans même être soumis au CTP ! **Ces mesures ne relèvent pas de contraintes budgétaires mais de choix politiques de la Collectivité contre le personnel, contre les représentants du personnel**, contre le statut, contre les instances. **Ces choix, de notre point de vue, contribuent à la liquidation du statut... qui va avec les attaques gouvernementales contre les collectivités.**

▪ D'ailleurs, **en même temps que se tenait le CTP, la CGT avait réuni les agents d'entretien affectés aux UTAS**, informés d'un changement d'affectation au 1.01.2010. Ce changement d'affectation impliquerait changement de métier, polyvalence, perte d'une qualité de travail sur les sites du Cg et donc perte de qualité d'accueil du public. Nous avons **exigé et obtenu la garantie immédiate de la suspension de toutes ces mesures avant tout CTP.** *Nous y reviendrons...*

La CFDT a fait une déclaration préalable concernant l'Indemnité Forfaitaire Mensuelle

La CGT a voté contre le procès-verbal du CTP de juillet 2009 : malgré le travail très conséquent des agents de la DP, ce pv ne restitue pas les positions de la CGT, voire lui attribue des propos non tenus. Nous nous sommes abstenus sur le pv du ctp du 29.9.2009, reçu *deux jours* avant le ctp...

② Suites données aux précédents CTP

✓ **Direction Moyens Généraux** : horaires variables = mis en place

✓ **Direction de l'Observatoire des Données Sociales** : l'organigramme, malgré ce qui était annoncé, n'a pas été soumis à ce CTP « parce que la directrice de la DODS est absente »...

✓ **Modification des fiches de postes d'Agent Développement Insertion et de Responsable insertion** : malgré ce qui était annoncé, et malgré l'intervention de la CGT auprès du DGS, elles n'ont pas été soumises au ctp ce 2.12... Il reste que les agents concernés sont dans l'incertitude totale ... dans un contexte où le devenir de l'insertion et de ses agents est incertain.

→ à suivre de près

✓ **Tickets restaurant** : la CGT depuis 2007, puis les syndicats collectivement, ont demandé et finalement obtenu les tickets restaurant pour le musée des antiquités. **La CGT a obtenu en juillet 2009 les tickets restaurant pour les agents des collèges lors des permanences...**

→ à suivre de près

✓ **Temps de trajet pour se rendre au restaurant du personnel** : depuis deux ans chacun des syndicats demandait qu'un temps de trajet supplémentaire soit accordé aux agents pour venir au restaurant du personnel : **il a été collectivement obtenu que le temps réimputé passe donc de 15 à 30mn pour les agents de la rue de Crosne, du boulevard des Belges, avenue du grand cours, et rue Dufay.**

③ Direction de la formation et des déplacements professionnels

L'organigramme soumis met en place 3 services au lieu de 4 du fait de la réforme de la formation. Transformation d'un poste de A en B. Création d'un poste de C (agent d'accueil rue Malherbe)

Votes = pour unanimité

La CGT a rappelé que nous demandions toujours la prise en charge des frais de déplacement et des temps de trajet pour les agents en formation y compris en prépa d'exams et de concours.

Nous avons demandé que le Cg intervienne par ailleurs auprès du CNFPT pour que celui-ci garantisse des prépas y compris au Havre

→ à suivre de près

④ Direction ASE-PMI

✓ **modification de l'organigramme de l'UAF du Havre : « création » d'un poste d'adjoint au responsable.**

Il s'agit en fait d'un redéploiement de poste B dédié à un agent en particulier **nommé sans bourse à l'emploi**. C'est contraire au statut. Cette décision « clientéliste » prive par ailleurs l'équipe d'un poste d'éducateur, alors qu'un poste est déjà manquant depuis septembre : conditions de travail encore dégradées et service public mis à mal... L'ASE encore dépouillée... Poste à profil « dédié » à un agent précis sans possibilité pour qui que ce soit d'autre de postuler...

Votes= CGT contre

La CGT a demandé si des postes d'adjoint seraient ainsi créés (et mis au mouvement ?) partout... Mme Ménager a indiqué qu'elle ferait une étude...

→ à suivre de près

✓ **Rattachement de la Cellule tarification au service « des établissements et services »**

Votes= CGT abstention

✓ **Organigramme du service adoption**

« Création » d'un poste de chef de service adjoint, par redéploiement d'un poste administratif... sans bourse à l'emploi

Votes= CGT abstention

⑤ Cellule Documentation générale et sociale

Ce service, auparavant rattaché à la DGS, sera désormais rattaché à la DMG. Pour une fois, le poste de cadre A, désormais vacant, est mis au mouvement et passe à la bourse à l'emploi !!! Nous nous en félicitons !

Votes = pour unanimité

La CGT demande que le poste B, vacant depuis des mois soit enfin pourvu : le DGS s'engage à ce que cette question soit réglée par le chef de service qui sera nommé.

→ à suivre de près

Avec le personnel, la CGT demande que soient garanties les missions (doc sociale, ouverture au public, veille, bibliothèque...) et les moyens humains supplémentaires pour valoriser et optimiser le service au public. Nous avons obtenu l'accord du DGS pour la mise en place d'une plaquette d'information sur le rôle de la doc. Nous demandons des moyens pour améliorer l'accessibilité du service au public (agents du CG ou non), notamment par l'accès au parking CG

Nous demandons la garantie que les agents du Cg puissent s'y rendre sur leur temps de travail

→ à suivre de près

⑥ Direction des finances

Réorganisation de la Direction, nouvel organigramme, sur fond inquiétant de polyvalence générale imposée, de redéploiements, de changements d'affectations au détriment des compétences acquises, et de nomination sans bourse à l'emploi !

▪ Vocabulaire n'ayant rien à voir avec le service public, ni le statut : auto-formation, quasi-postes, polyvalence, postes évolutifs et semi-évolutifs...

▪ un poste de catégorie C transformé en A... Avec passage à la bourse à l'emploi ? Non ? avec « évolution » promise à l'intéressé : sur quelle base ????

▪ l'organisation par cellule de 3 agents ...avec obligation constante de 2/3

Manquements au statut, mise en cause du règlement intérieur sur le temps de travail, pas de passage des postes à la mobilité, polyvalence, auto-formation...

Votes= CGT contre

⑦ Modification de la fiche de poste d'agents de la cellule contentieux-DIPAPH

Prônant une « répartition plus équilibrée du travail », du suivi par une seule personne de chaque dossier, il a été présenté deux fiches de postes, largement fondées sur une polyvalence accrue... comme cela semble être la consigne dans tous les services...

Le DGS a garanti que si l'agent C était reçu (concours ou examen) rédacteur, il verrait son poste transformé en B.

La CGT a demandé la garantie que le poste B laissé vacant par un départ en retraite soit pourvu : Mme Jolivet-Perez a « garanti » que le recrutement était en cours !

→ à suivre de près

Compte tenu de ces éléments, et des réserves sévères sur les fiches de postes

Votes= CGT et SUD abstention